Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_16-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N° 25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-16. TRANSITION ÉCOLOGIQUE_CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT ASSOCIATION PLAN B

L'objectif de la démarche Nos lieux communs est d'impliquer des personnes habitant le territoire, en leur donnant du pouvoir d'agir concret, dans des projets en faveur de la transition écologique.

Novatrice dans sa gouvernance avec les communes, innovante dans son aspect participatif à chaque étape du processus, cette démarche expérimentale va permettre d'installer à court, moyen ou plus long terme les projets choisis par les habitants de la Métropole, sur une durée définie pour chaque lieu.

La Ville de Bruz souhaite impulser depuis plusieurs années une "Maison des transitions" au sein du Manoir de la Noë, la voyant comme un lieu fédérateur, dédié à la transition écologique et permettant d'accueillir des initiatives d'habitants, de collectifs et d'associations s'inscrivant dans cette dynamique.

L'objectif visé est de mobiliser le plus grand nombre d'habitants et de leur donner l'opportunité d'agir en faveur des transitions écologique et sociale. Une mobilisation qui sera facilitée par le biais d'actions concrètes, conviviales et créatrices de liens.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Nos lieux communs, d'intérêt général, devaient s'inscrire dans le champ d'une ou de plusieurs des thématiques suivantes, et respecter les compétences et stratégies métropolitaines votées pour chacune d'elles :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_16-DE

- La protection de la biodiversité
- La préservation de la ressource en eau
- La promotion de l'agriculture et l'alimentation durables
- Le développement des énergies renouvelables
- Les alternatives à la destruction des déchets et la réflexion autour de nouveaux modèles de cycles de vie des objets (économie circulaire)

Dans le respect d'une transition écologique socialement juste, au service des habitantes et habitants du territoire et de la nature, les porteurs de projets ont dû justifier que leur projet répond à des enjeux écologiques et sociaux, et qu'il soit un support d'implication citoyenne dans la transition écologique.

L'association Plan B est lauréate de Nos lieux communs pour le Manoir de la Noë à Bruz.

Le projet Plan B se décline en deux grands axes :

1- Des actions et animations proposées dans les différents espaces.

Ces actions seront portées par l'Association autour de 4 grands axes :

- Manufabrique : pour lutter contre le gaspillage, faire ensemble, économiser de l'argent et favoriser l'entraide. Ce sera un lieu de partage, un réseau de prêts d'outils, d'objets, un laboratoire de fabrication, un atelier.
  - Exemples d'activités envisagées : Repair Café, Troc aux plants, Chantier participatif, Atelier de recyclage et de sensibilisation, Fabrication de nichoir et cabane à hérissons,
- Bruzotron : pour se ressourcer, reprendre de l'énergie, s'amuser, se détendre dans un monde anxiogène, rompre l'isolement, renforcer les liens
  - Exemples d'activités envisagées : FoodTruck, Contes, théâtre, Rando vélo, Soirée et après-midi jeux, Concerts acoustiques, – expositions (documentaires, arts plastiques...)
- Ecolo'cole : transmission, porter à la connaissance : Pour faire découvrir, faire comprendre, inspirer, susciter de l'enthousiasme, partager les savoirs, les acquis, mais aussi les échecs. Nous voulons mettre en mouvement et passer à l'action, impulser, mettre en lien des initiatives du territoire. Cela s'adresse aux curieux, aux personnes en demande d'infos et d'idées…
  - Exemples d'activités envisagées : Ciné-débat, Conférence, Atelier philo, Café langue, Atelier semis et plants, Clean Walk, Atelier mobilités douces, …
- Tireli'Bruz : pour permettre au projet de bénéficier de revenus autres que le bar, et permettre aux entreprises de se saisir des questions de la transition écologique et/ou d'avoir un lieu leur permettant de faire connaître ces enjeux à leurs employés, il est prévu dans un deuxième temps de proposer des activités payantes en adéquation avec les valeurs du projet
  - Activités envisagées : location de salles pour des partenaires, vente de produits locaux, ateliers et journées professionnelles autour des transitions, résidence d'artistes, Espace co-working

Par ailleurs, l'Association souhaite ouvrir la possibilité à tout acteur local de proposer de nouvelles actions et animations sur le lieu, dès lors qu'elles rentreraient dans l'esprit du lieu au service de la transition écologique et du lien social.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_16-DE

2. L'installation d'un bar associatif

Le bar est central dans le projet par sa capacité à rassembler, à rendre les rencontres conviviales, à partager. Le bar sera ouvert à toutes et à tous. Dans un premier temps, il sera géré par des bénévoles volontaires.

Pour le démarrage du projet, il est envisagé une ouverture régulière tous les vendredis soir (18h-23h) et une ouverture le dimanche après-midi (14h-18h). Il est également prévu des ouvertures ponctuelles en fonction des activités proposées au sein du manoir par les différentes associations.

Les produits servis au bar seront locaux et majoritairement bio. Il sera également proposé la possibilité de manger pour le créneau du vendredi soir, par la mise en place d'un food-truck local dans la cour du manoir. Certaines soirées seront consacrées pour l'organisation de repas à thème, participatifs et à prix libre en lien notamment avec les Petites Cantines de Bruz. Il pourra également être proposé des après-midis ou des soirées à thèmes (cafés-débat, jeux de société, concerts acoustiques…), en lien avec des associations ou des commerçants de Bruz.

Pour permettre à l'association de décliner son projet, la Ville de Bruz met à disposition le Manoir de la Noë à travers une convention d'occupation précaire, qui se justifie par le caractère expérimental de l'AAP « Nos lieux communs ». Cette convention est conclue entre la Ville de Bruz et l'association Plan B, et sera en lien étroit avec la convention de la présente délibération.

La convention tripartite permet de définir le partenariat :

- L'Association adresse à la Ville de Bruz et à la Métropole un rapport d'activités annuel, approuvé en Assemblée générale, pour l'ensemble des objectifs déclinés détaillés dans la convention.
- Dans une dynamique de partenariat, une rencontre, au moins une fois par an, est organisée entre la Ville de Bruz, la Métropole et l'Association ; et pour permettre un suivi plus technique, une rencontre trimestrielle sera organisée par la Ville de Bruz avec l'association. Cette rencontre permettra de faire des points d'étape réguliers sur le projet, les demandes, et les usages du bâtiment.
- La Métropole apporte à l'Association une aide financière destinée à amorcer ses activités sous la forme d'une subvention de fonctionnement unique au démarrage d'un montant de 2 000 €.
- La Métropole apporte à l'Association une aide financière destinée à couvrir les principaux besoins en investissement nécessaires au lancement du bar associatif. Le montant de cette subvention est de 15 000 €, selon les besoins remontés par l'Association.
- En cas d'inexécution de la présente convention ou de carence grave de l'Association à en appliquer les modalités et après étude approfondie et contradictoire des circonstances motivant la situation, la Ville et/ou la Métropole peuvent décider sa résiliation, qui devient effective deux (2) mois après l'envoi à l'Association d'une lettre recommandée restée infructueuse dans ce délai.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_16-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix Pour et 7 Abstentions :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention tri-partite annexée à la présente délibération et tous les documents nécessaires.

Délibération certifiée exécutoire

Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 18/12/2025

Délibération transmise le : 18/12/2025

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)